



EMC

FOIRE AUX QUESTIONS POUR LES ÉTUDIANTS

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES ÉTUDIANTS AUX SUBVENTIONS AMT EMPLOI?

Les étudiants doivent être:

- inscrits, à temps plein ou à temps partiel, dans un programme d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu au Canada, notamment en arts, commerce, sciences humaines, sciences sociales ou STIM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques);
- Les placements en milieu de travail admissibles, doivent faire partie du programme d'études de l'étudiant. Il peut s'agir d'un enseignement coopératif, de stages, de placements pratiques et de projets de recherche appliquée. Le placement en milieu de travail dans le cadre du plan d'études de l'étudiant sera vérifié lors de la confirmation de l'admissibilité de l'étudiant.
- inscrits dans un établissement universitaire ou collégial reconnu au Canada et à un programme ou un cours dont le curriculum prévoit la tenue d'un stage pratique (pour être embauchés dans le cadre d'un stage d'apprentissage intégré au travail);
- citoyens canadiens, être résidents permanents ou avoir obtenu le statut de réfugié en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- également autorisés à travailler au Canada, conformément aux lois et aux règlements des provinces ou des territoires concernés.

Détails:

- Aucune limite d'âge ne s'applique aux étudiants.
- Bien qu'il ne s'agisse pas d'une condition d'admissibilité, les étudiants qui font partie d'un groupe sous-représenté sont encouragés à présenter une demande (voir ci-après).

QUI SONT LES PERSONNES FAISANT PARTIE D'UN GROUPE SOUS-REPRÉSENTÉ?

Tout étudiant faisant partie de l'une des catégories suivantes :

- femme étudiant dans le domaine des STIM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques);
- étudiant ou étudiante de première année;
- personne ayant récemment immigré au Canada (au cours des 5 dernières années);
- membre d'une minorité visible;
- personne autochtone;
- personne vivant avec un handicap.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR QU'UN CANDIDAT SOIT CONSIDÉRÉ COMME UNE PERSONNE AYANT RÉCEMMENT IMMIGRÉ AU CANADA?

Aux termes du programme de stages pratiques pour étudiants, il est entendu qu'une personne ayant récemment immigré au Canada, ou nouvellement arrivée, est une personne qui est arrivée au Canada au cours des cinq dernières années. Une personne nouvellement arrivée doit avoir la citoyenneté canadienne, détenir un permis de résidence permanente ou bénéficier d'un statut protégé en tant que personne réfugiée. Les étudiants étrangers ne sont pas considérés comme des nouveaux arrivants.

À QUEL MOMENT LES ÉTUDIANTS DOIVENT-ILS PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE?

Les étudiants ne peuvent pas présenter de demande de subvention. Seuls les employeurs peuvent déposer une demande sur la



plateforme AMT Emploi. Pour toute précision à ce sujet, veuillez communiquer avec
Carol Choquette, coordinatrice de projets, cchoquette@emccanada.org.

COMMENT LES ÉTUDIANTS PEUVENT-ILS PROUVER QU'ILS SONT INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT?

Les étudiants peuvent demander à leur université ou collège une preuve d'admission ou d'inscription correspondant à la période de stage pour laquelle ils présentent leur candidature. La preuve d'admission ou d'inscription doit contenir les renseignements suivants:

- nom et prénom de l'étudiant ;
- programme d'études ;
- session d'inscription (automne [de septembre à janvier], hiver [de janvier à avril], printemps/été [de mai à août]) ;
- modalités/statut d'inscription ;
- niveau scolaire (année d'études en cours).

Un relevé de notes officiel ou non officiel peut également être utilisé comme preuve d'inscription s'il est à jour. Le relevé de notes doit contenir l'information suivante:

- le statut d'inscription de l'étudiant au cours de la période de stage ou les cours de la session en cours de l'étudiant ;
- les noms et prénom de l'étudiant, son programme d'études et le logo ou sceau de l'université ou du collège.

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS PEUVENT-ILS PARTICIPER AU PROGRAMME?

Non, les subventions AMT Emploi ne sont offertes qu'aux personnes qui détiennent la citoyenneté canadienne, qui sont titulaires d'un permis de résidence permanente ou qui bénéficient d'un statut protégé au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Les étudiants doivent joindre à leur demande les pièces justificatives valides.

LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE SONT-ILS ADMISSIBLES À UNE SUBVENTION?

Non, les subventions AMT Emploi ne sont offertes qu'aux personnes actuellement inscrites dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu au Canada. Dans le dossier de candidature, les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription durant la période correspondant au stage.

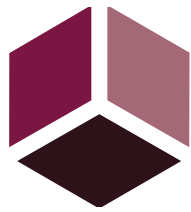
LES ÉTUDIANTS INSCRITS À UN PROGRAMME DE DOCTORAT OU DE MAÎTRISE SONT-ILS ADMISSIBLES?

Oui, les étudiants inscrits à un programme de doctorat ou de maîtrise sont admissibles.

QUEL EST LE SOUTIEN OFFERT AUX ÉTUDIANTS EN CAS DE PROBLÈME EN COURS DE STAGE?

Si l'étudiant ne participe pas à un stage d'alternance travail-études et qu'il a des problèmes au cours de son stage, il doit communiquer avec Carol Choquette, coordinatrice de projets, à l'adresse suivante : cchoquette@emccanada.org.

Si l'étudiant participe à un stage d'alternance travail-études, il doit d'abord communiquer avec le bureau responsable des stages



EMC

d'alternance travail-études de son établissement et, si nécessaire, effectuer un suivi auprès de la personne responsable désignée par l'EMC.

Bien entendu, tous les étudiants sont encouragés à informer d'abord leur employeur en cas de problème. Si, pour quelque raison que ce soit, un étudiant n'est pas à l'aise de le faire, il doit suivre les étapes recommandées précédemment.

COMMENT FAIT L'EMC POUR S'ASSURER QUE L'EMPLOYEUR RESPECTE SES ENGAGEMENTS?

L'EMC se réserve le droit d'effectuer des visites sur le lieu de travail de l'employeur ou d'effectuer des appels vidéo, afin de s'assurer que le stage correspond à ce qui est décrit dans la demande de l'employeur et que toutes les obligations contractuelles sont respectées. L'EMC mènera également des sondages de fin d'emploi auprès des employeurs et des étudiants, afin de dresser la liste des meilleures pratiques et des difficultés subies par les employeurs et les étudiants. Ces données seront utilisées pour assurer l'amélioration en continu du programme de subventions AMT Emploi.

QUE DOIVENT FOURNIR LES ÉTUDIANTS POUR QUE L'EMPLOYEUR SOIT ADMISSIBLE À LA SUBVENTION SALARIALE?

Au cours du processus de candidature, les étudiants devront fournir les renseignements suivants:

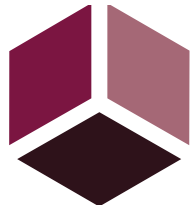
- le formulaire de renseignements et de consentement de l'étudiant dûment rempli;
- une preuve d'inscription;
- le sondage de fin d'emploi de l'étudiant.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE PROGRAMME POUR LES ÉTUDIANTS ?

Le programme de subventions AMT Emploi permet de mettre les étudiants de niveau postsecondaire en relation avec des employeurs qui leur offrent l'occasions de faire un apprentissage en milieu de travail. Le programme de subventions AMT Emploi offre des subventions salariales à ces employeurs.

Par l'entremise du programme de subventions AMT Emploi, et sans frais pour les étudiants et les employeurs, les étudiants ont accès au cours d'attestation pour l'excellence manufacturière l'Manufacturing Essentials Certification (en anglais seulement), d'EMC, une certification reconnue axée sur le perfectionnement des compétences favorisant l'employabilité. Le cours EMC Foundations propose un autoapprentissage en ligne novateur, conçu pour permettre aux étudiants qui viennent d'entrer dans le secteur manufacturier d'acquérir des compétences importantes pour réussir au travail. Les modules abordent les sujets suivants:

- Résolution de problèmes
- Formuler et recevoir des commentaires
- S'adapter et faire preuve de résilience
- Responsabilité
- Interactions difficiles
- Attitude
- Communication



EMC

- ABC de la cohésion d'équipe

Résultats

- Les étudiants font l'acquisition de connaissances et compétences à mettre en pratique pendant leur stage.
- Les étudiants reçoivent de l'EMC un microcertificat sur les fondements du secteur manufacturier (Manufacturing Foundations) reconnu par les entreprises du secteur manufacturier.
- Les étudiants comprennent les attentes professionnelles du secteur manufacturier.
- Les étudiants augmentent leur probabilité d'obtenir un stage pratique et de s'intégrer à ce milieu de travail.

Ces modules ne sont pas obligatoires. Toutefois, les autoformations en ligne constituent un atout en matière de perfectionnement professionnel continu et d'amélioration des compétences.

De plus, une fois que les étudiants ont obtenu la microcertification de l'EMC sur les fondements du secteur manufacturier (Manufacturing Foundations), ils ont accès au microcertificat sur les principes fondamentaux de la production optimisée (Lean Fundamentals). Cette formation se compose de six cours en ligne et d'un court travail pratique, qui constituent une base solide et une introduction aux principes fondamentaux de la réflexion entourant une production optimisée (Lean Thinking) pour les nouveaux venus dans le secteur manufacturier. Les sujets traités dans cette formation sont, notamment:

- Définition de la valeur ajoutée et de la non-valeur ajoutée
- Compréhension des huit pires gaspillages
- Sensibilisation aux principes fondamentaux de la production optimisée (Lean Fundamentals)
- Connaissance des principaux outils pour l'optimisation de la production (Lean Manufacturing).

Tout comme le microcertificat sur les fondements du secteur manufacturier (Manufacturing Foundations), le microcertificat sur les principes fondamentaux de la production optimisée n'est pas obligatoire. Il constitue toutefois une valeur qu'il est fortement recommandé d'ajouter au programme.

Veuillez noter que cette formation en ligne n'est offerte qu'en anglais.